

## FICHE TECHNIQUE

### **Colorant ROUGE CARMIN E120 réf. CR-C20-P15**

#### APPELLATION LEGALE

Statut UE (Règlement CE n°1333/2008) : Colorant: carmin E120 ou Colorant: E120

#### CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Profil Aromatique : Légèrement souffré  
Aspect : Poudre  
Couleur : Rouge sombre  
Tonalité colorante : Caractéristique du rouge carmin

#### APPLICATION

Dosage conseillé : Se référer à la législation en vigueur (cf. Règlement (CE) n°1333/2008).  
Boulangerie fine: 0.12% max.  
Décoration/ Enrobage: 0.3% max.  
Fourrage: 0.19% max.

#### COMPOSITION

Agent(s) colorant(s) : Carmin E120 (acide carminique: 15.75%)  
Supports : maltodextrine  
Additifs : régulateur d'acidité: E525  
Composants limités : Aluminium: 3 990 mg/kg max.

#### CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES

Solubilité dans l'eau : Oui  
Liposolubilité : Non  
Degré alcoolique : 0% vol.  
Point éclair (coupe fermée) : /  
Stabilité à la lumière : Bonne  
Stabilité à la chaleur : Bonne  
Stabilité au pH : Peut précipiter en milieu acide

#### DONNEES REGLEMENTAIRES

Ionisation : Les matières premières de cet additif n'ont subi aucun traitement ionisant.  
OGM : Selon les Règlements CE n°1829 & 1830/2003, ce produit n'entraîne aucune mention d'étiquetage relative aux OGM dans le produit fini.  
Allergènes Alimentaires (Règlement CE n°1169/2011) : Absence

#### CONDITIONNEMENT - STOCKAGE

DDM : 24 mois  
Stockage : Dans son emballage d'origine bien fermé à l'abri de la lumière, de l'humidité et de l'air, dans un endroit tempéré (18°C environ).

## Colorant ROUGE CARMIN E120 réf. CR-C20-P15

Destiné à la fabrication de denrées alimentaires, ne pas consommer en l'état.

Les informations de cette fiche technique sont basées sur l'état de nos connaissances à la date indiquée sur ce document et sont données de bonne foi. Des modifications ultérieures pourront intervenir sans préavis en fonction de paramètres législatifs ou internes. Il appartient à l'utilisateur de s'assurer des dispositions réglementaires en vigueur en fonction de son application.